

RÈGLEMENT

Pour un bon déroulement du vide-greniers



- ART I :** Vide-greniers organisé par le club **GÉMENOS RUGBY EST PROVENCE**
- ART II : emplacement du marché couvert (cours Sudre) GÉMENOS**
- ART III :** Droit de participation 7€ le m (3 m **minimum** autorisés ou plus) .
chèque UNIQUEMENT(à l'ordre du GREP) lors de l'envoi de votre bulletin d'inscription .
PAS D'INSCRIPTIONS PRISES LE JOUR MÊME .
Les chèques seront retirés la semaine suivant le vide-greniers .
- ART IV :** les emplacements seront attribués par les organisateurs à partir de 6h30 . Tout exposant s'installant avant l'heure et sans autorisation préalable , s'expose à une expulsion . Fin de la manifestation à 18h .
- ART V :** les emplacements non occupés à 8h15 , même déjà réglés seront attribués aux personnes éventuellement en attente .
- ART VI :** les exposants absents le jour du vide-grenier perdront leur droit d'inscription . Aucun remboursement ne sera effectué .
- ART VII :** les exposants doivent avoir leur propre assurance , couvrant les risques de détérioration , de perte , de vol , ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne .
- ART VIII :** les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription .
- ART IX :** les véhicules pourront être garés sur les parkings gratuits , rue St Pons .
- ART X :** les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou des objets neufs (Article L310-2 du Code de Commerce) .
- ART XI :** vous devez impérativement stationner votre véhicule sur un emplacement réservé à cet effet , ne gênant pas la circulation .
- ART XII :** l'exposant est tenu de laisser à la fin du vide-greniers son emplacement propre . Ne rien laisser sur place en fin de journée .
- ART XIII :** tout exposant accepte sans réserve le présent règlement et toutes décisions prises par les organisateurs , police et municipalité .
- ART XIV :** en cas d'intempéries , seuls les organisateurs seront en mesure d'annuler la manifestation (la veille , 14h dernier délai) .
Vous serez informé :
soit par envoi de SMS individuels par l'organisateur , soit en le contactant sur son portable (coordonnées ci-dessous) .
En cas d'annulation votre chèque sera broyé par l'organisateur .

Responsable : Christian AUDEMA - 25 Lei Piblo - 13420 GÉMENOS
Tél : 06 75 29 30 10 - mail : christian.audema13@sfr.fr



Partie à garder par l'exposant

Partie à détacher et à envoyer au responsable avec le chèque

VIDE- GRENIERS GÉMENOS

Dimanche 5 AVRIL 2020

Organisation : GÉMENOS RUGBY

MARCHÉ COUVERT - COURS SUDRE

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
adresse mail :
N° Tél :

Carte d'identité - Passeport - Permis de conduire (entourer la pièce choisie)

Pièce d'identité N°
Délivré le : par :

7€ le mètre linéaire (3m MINIMUM autorisés ou plus)

. Paiement exclusivement par chèque à l'ordre de :

GREP (chèque à joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription) .

expédier à : Christian AUDEMA
25 LEI PIBLO
13420 GÉMENOS

RÉSERVATION :

7€ X (3m MINIMUM ou PLUS) =€

Par chèque N°Banque :

Déclare sur l'honneur de :

- ne pas être commerçant .
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310_2 du Code du Commerce)
 - non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile . (Art R 321-9 du Code Pénal) .
 - avoir pris connaissance du règlement de la page 2 du présent bulletin d'inscription , m'engage à respecter celui-ci et certifie que les objets mis en vente n'ont pas été acquis frauduleusement et engage ma responsabilité pour tous les objets exposés et vendus .
- J'atteste ne pas avoir fait plus de deux manifestations depuis le début de l'année en cours .

Fait à le

Signature de l'exposant , précédée de la mention lu et approuvé :